Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'YONNE

PREFECTURE

SERVICE DU CABINET

COORDINATION
SECURITE ROUTIERE

AFFAIRE SUIVIE PAR :
Christa CABART
TEL : 03 86 72 79 70
christa.cabart@yonne.gouv.fr

SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES

Auxerre, le 28 DEC. 2016

Le préfet de l'Yonne

aux

Porteurs de projet Sécurité routière

OBJET : Appel à projets 2017 du plan départemental d'actions pour la sécurité routière
PJ : Appel à projet 2017

Une nouvelle fois, les chiffres de l'accidentalité routière sont en hausse dans l'Yonne.

35 personnes ont été tuées sur les routes de notre département en 2016, chiffres provisoires arrêtés au 26 décembre 2016. Nous déplorons 5 morts de plus par rapport à l'année 2015.

Le taux de gravité (nombre de tués sur 100 accidents corporels) reste très supérieur à la moyenne nationale : un accident est 2 fois plus meurtrier dans l'Yonne qu'au niveau national.

Le nombre d'accidents et de blessés est aussi en forte augmentation, + 25% pour les accidents et + 34% pour les blessés par rapport à l'année précédente.

La situation demeure donc très préoccupante.

Dans la majorité des accidents, c'est le comportement des usagers de la route qui est en cause : non-respect des règles du code de la route principalement, mais aussi alcoolisation, usage de stupéfiants et vitesse excessive.

Il est donc nécessaire de poursuivre nos efforts pour que la dynamique de lutte contre l'insécurité routière soit la plus efficace possible.

Afin d'y parvenir, l'État finance un Plan départemental d'actions pour la sécurité routière (PDASR). Ce PDASR a pour but de recenser, de coordonner et d'aider à la réalisation des actions de sécurité routière par la mise à disposition d'Intervenants Départementaux de Sécurité Routière (IDSR) et l'octroi d'aides matérielles et financières.

Je vous précise que la Coordination sécurité routière peut effectuer des présentations en salle d'une durée de 1h30 à 2h00 sur différentes thématiques : l'alcool et la conduite, le partage de la route, les distracteurs (téléphone, écran, GPS…), la vitesse, le cannabis et les substances illicites, la prise de risque chez les jeunes, la sécurité routière et le travail, les moyens rapides et faciles à mettre en place pour éviter la prise de risque.

Elle peut aussi réaliser des ateliers pratiques de 20 à 30 minutes chacun :

- Atelier "alcool et conduite" avec des exercices lunettes alcool et dose bar ;
- Atelier "ceinture de sécurité" sur simulateur de choc « testochoc » ;
- Atelier "temps de réaction" sur simulateur « réactiomètre », exercices de calcul de temps de réaction, distance de sécurité et problématique distracteurs avec smartphone.

En votre qualité d'acteur de la lutte contre l'insécurité routière dans l'Yonne, je vous invite à prendre connaissance de l'appel à projets du PDASR 2017 ci-joint, que vous pourrez trouver sur le site Internet yonne.gouv.fr, rubrique sécurité et protection de la population/sécurité routière.

Le délai de réponse à cet appel à projets est fixé au 10 février 2017.

Les agents de la Coordination « sécurité routière », dont vous trouverez les coordonnées dans l'appel à projet, demeurent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour le préfet,
La directrice de cabinet,

Emmanuelle FRESNAY